

Annexe II b
Règlement d'examen

Spécialité de baccalauréat professionnel fonderie			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, C.F.A. ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, C.F.A. ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle Enseignement à distance		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique et technique Sous-épreuve E11 : Mathématiques et sciences physiques Sous-épreuve E12 : Travaux pratiques de sciences physiques	U11	3 2	écrit	2 h	écrit	2 h	C.C.F.	
	U12	1	pratique	45 min	pratique	45 min	C.C.F.	
E2 - Préparation du travail	U2	5	C.C.F.		écrit et pratique	6 h	C.C.F.	
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Conduite d'un poste de travail Sous-épreuve E32 : Production en entreprise	U31	7 3	C.C.F.		pratique	8 h	C.C.F.	
	U32	4	C.C.F.		pratique	2 h	C.C.F.	
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	2	écrit	2 h	écrit	2 h	C.C.F.	
E5 - Épreuve de français - histoire et géographie Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire et géographie	U51	5 3	écrit	2 h 30	écrit	2 h30	C.C.F.	
	U52	2	écrit	2 h	écrit	2 h	C.C.F.	
E6 - Épreuve d'éducation artistique - Arts appliqués	U6	1	C.C.F.		écrit	3 h	C.C.F.	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	C.C.F.		pratique		C.C.F.	
Épreuve facultative (1) - Langue vivante	UF		oral	20 min	oral	20 min	oral	20 min

(1) Seuls les points excédant dix sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.